CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E86734** **VALABLE JUSQU'AU** **20/03/2027**

ÉDITÉ LE 04/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/2006

Raison sociale : SARL ELTI

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 17/09/2015

Capital : 140 000

51 RUE HOCHE
51-55
94200 IVRY-SUR-SEINE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL 491984852

Siret : 491 984 852 00021

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 2113141-001

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP J33199Z1244000/001 629447/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP J33199Z1244000/001 629447/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Téléphone : 09 81 92 64 35 **Fax :** 01 53 14 64 35

Portable : 0658613435

Responsabilité légale :
BULSU COMERT ERHAN GÉRANT

Site Internet :

E-mail : e-lti@hotmail.fr

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 690 000 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	10	21/03/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

04/03/2026 11:39

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.